

**AVIS DE CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - EXTRAIT DE L'ARRETE D'OUVERTURE N° 2010.211 DU 31 MAI 2010
PARUTION DANS L'ENSEMBLE DE LA PRESSE REGIONALE DU 07/06/2010**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône organise à Lyon, le 24 novembre 2010, un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement pour les besoins des lycées de la Région Rhône-Alpes et des collèges des départements de l'Ain et de la Drôme.

Les concours sont ouverts pour un nombre total de 20 postes se répartissant comme suit, par concours et par spécialité :

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Agencement et revêtements	2	2	1	5
Restauration	4	4	2	10
Installations électriques, sanitaires et thermiques	2	2	1	5
Total	8	8	4	20

Les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la spécialité dans laquelle ils souhaitent concourir, parmi les trois spécialités ouvertes.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier 2010 d'une année au moins de services publics effectifs.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être effectuées **entre 8 juin et le 8 septembre 2010**, le cachet de la poste faisant foi, sur les formulaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, téléchargeables sur son site internet : www.cdg69.fr et disponibles dans cet établissement : 9, Allée Alban Vistel - 69110 Sainte Foy-lès-Lyon

Les demandes par voie postale doivent comporter l'intitulé du concours et être accompagnées d'une enveloppe, format 21 X 29,7 libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 2,11 euros.

Les dossiers complets, comprenant notamment un **chèque de 10 euros libellé à l'ordre du « TRÉSOR PUBLIC »** au titre des frais de gestion non remboursables, devront être déposés avant 17 heures ou expédiés exclusivement au Centre de Gestion du Rhône au plus tard à la date limite fixée au **16 septembre 2010**, le cachet de la Poste faisant foi.

Tout dossier non conforme (photocopie, recopie, ...) et ne comportant pas à la date limite du 16 septembre 2010 l'ensemble des pièces requises sera rejeté.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être délivrés par le Centre de Gestion du Rhône et sont disponibles sur son site internet : www.cdg69.fr.

La réussite au concours ne peut donner accès qu'à des emplois dans les établissements scolaires (lycées et collèges de l'Ain et de la Drôme)

Lyon le 31 mai 2010, Alain IMBERT